

CONTRIBUTION

Code confidentiel :

Vous avez la possibilité de mettre en ligne des contributions destinées à éclairer la représentation nationale sur des sujets particuliers. Ces contributions doivent obligatoirement avoir un lien avec le travail parlementaire (projet ou proposition de loi, rapport législatif, rapport de mission d'information, rapport de commission d'enquête ou du comité d'évaluation et de contrôle...).

Veillez indiquer le texte ou le rapport en lien avec votre contribution (ne pas saisir plus de 7 000 caractères) :